



**LISTE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU SYNDICAL
DU VENDREDI 6 OCTOBRE 2023 – 9H00**

Etabli en application des dispositions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021.

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS, le vendredi 6 octobre à 9h00, les membres du Bureau du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE), légalement convoqués, se sont réunis au SIEGE 27, dans les locaux du syndicat, sous la présidence de Monsieur Xavier HUBERT, Président.

Numéro de la délibération	Objet	RESULTAT DES VOTES		
		POUR	CONTRE	ABSTENTION
2023-B-20	Liste Complémentaire n°3 – Programmation 2023	18	0	0
2023-B-21	Rénovation énergétique des bâtiments publics : candidature au programme « ACTEE+ »	18	0	0
2023-B-22	Compte-rendu d'activités 2022 gaz	18	0	0
2023-B-23	Compte-rendu d'activités 2022 ENEDIS / EDF	18	0	0

Le Président du SIEGE 27,
Xavier HUBERT

Date d'affichage : 09/10/2023

Date de publication sur le site du SIEGE 27 : 09/10/2023

2023-B-20

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ DE L'EURE	
Séance du 6 Octobre 2023	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL
Convocation : 22/09/2023 Affichage : 22/09/2023 Nombre de membres : - en exercice 25 - présents 16 Délibération n° : 2023-B-20 Objet : Programmation 2023 Liste complémentaire n°3	L'An DEUX MILLE VINGT TROIS le Vendredi 6 Octobre 2023 à 9h00, les membres du Bureau du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE), légalement convoqués, se sont réunis au SIEGE 27, dans les locaux du syndicat, sous la présidence de Monsieur Xavier HUBERT, Président.

Etaient présents 16 membres formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer :

Mmes et Ms Mmes et Ms HUBERT, MOGLIA, PRESLES, CAUCHE, CORNET, CRAMER, DELAMARE, DUVERE, GUESDON, HAMEL, JEANNE, LAINE, LANDAIS, LEMONNE, OBADIA, WALLART.

POUVOIRS

Mme Marie-Christine JOIN LAMBERT, membre du Bureau Syndical, a donné pouvoir à M. CAUCHE, Vice-Président du Syndicat et membre du Bureau Syndical, pour la représenter lors des délibérations.

M. Arnaud MABIRE, membre du Bureau Syndical, a donné pouvoir à M. HUBERT, Président du Syndicat et membre du Bureau Syndical, pour la représenter lors des délibérations.

Exposé des motifs

Au cours de sa séance du 30 juin dernier, le Bureau Syndical a approuvé l'inscription à la programmation 2023 d'une 2^{ème} liste d'opérations complémentaires pour un montant de 1 132 500 €, portant ainsi le nombre d'opérations programmées à 364 (tous types et communes confondus) et le volume global de travaux à 26 844 452 € hors réseaux télécom.

Au 30 septembre 2023, le retour d'avis des communes était ainsi fixé :

OPERATIONS DELIBEREES				
	Nombre	%	Montant	%
Renforcement / effacement	153	94	19 059 000	93
Ep Isolé communes C	132	89	1 750 360	88
Villes B	37	88	2 347 500	72
Villes A	10	91	1 050 500	87
TOTAL	332	91	24 207 360	90

Sur la base des requêtes exceptionnelles et urgentes exprimées localement, il est proposé au Bureau Syndical de retenir au titre de la programmation complémentaire n°3 les opérations figurant dans la liste jointe en annexe, et conduisant à un ajout de 2 opérations d'éclairage public isolé pour un montant complémentaire de 9 000 €.

Le tableau annexé détaille chaque ouvrage par commune et intercommunalité.

Délibération

Après délibération, le Bureau Syndical décide de valider la programmation complémentaire n°3 telle qu'annexée à la présente pour un montant global de 9 000 € et d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions financières avec les communes concernées selon les modèles adoptés par le Comité Syndical.

Délibération validée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Xavier HUBERT





PROGRAMMATION 2023
Programmation complémentaire n°3

NOUVELLES INTERCOMMUNALITES	INTERCOMMUNALITES HISTORIQUES	DOSSIER TECHNIQUE	COMMUNES-COMMUNES HIST.	OPERATIONS			MONTANT TOTAL TTC DP+EC
				CHANTIER	PROG	NATURE	
EPN	GEA	422288	SASSEY	BOURG	EIP1	HORLOGE ASTRO	2 000.00
CC BERNAY TERRES DE NORMANDIE	CC BROGLIE	591582	BROGLIE	COLLEGE	EIP1	CREATION CANDELABRE	7 000.00
TOTAL ECLAIRAGE PUBLIC ISOLE							9 000.00
TOTAL GLOBAL (DP+EIP)							9 000.00

2023-B-21

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ DE L'EURE	
Séance du 6 Octobre 2023 Convocation : 22/09/2023 Affichage : 22/09/2023 Nombre de membres : - en exercice 25 - présents 16 Délibération n° : 2023-B-21 Objet : Rénovation énergétique des bâtiments publics – Candidature au programme « ACTEE+ »	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL L'An DEUX MILLE VINGT TROIS le Vendredi 6 Octobre 2023 à 9h00, les membres du Bureau du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE), légalement convoqués, se sont réunis au SIEGE 27, dans les locaux du syndicat, sous la présidence de Monsieur Xavier HUBERT, Président.

Etaient présents 16 membres formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer :

Mmes et Ms Mmes et Ms HUBERT, MOGLIA, PRESLES, CAUCHE, CORNET, CRAMER, DELAMARE, DUVERE, GUESDON, HAMEL, JEANNE, LAINE, LANDAIS, LEMONNE, OBADIA, WALLART.

POUVOIRS

Mme Marie-Christine JOIN LAMBERT, membre du Bureau Syndical, a donné pouvoir à M. CAUCHE, Vice-Président du Syndicat et membre du Bureau Syndical, pour la représenter lors des délibérations.

M. Arnaud MABIRE, membre du Bureau Syndical, a donné pouvoir à M. HUBERT, Président du Syndicat et membre du Bureau Syndical, pour la représenter lors des délibérations.

Exposé des motifs

À la suite d'une délibération du Bureau syndical en date du 29 janvier 2021, le SIEGE 27, avec les 3 agglomérations, a candidaté à l'Appel à Manifestation d'Intérêt SEQUOIA porté par la FNCCR (Fédération nationale des Collectivités Concédantes et Régies) et en a été lauréat.

A l'échelle de la candidature, ce dispositif a permis de récupérer environ 1M€ de financement (dont 230k€ au bénéfice du SIEGE 27) pour des études énergétiques, des outils de mesure et de suivi des consommations et des postes d'économe de flux.

Le SIEGE 27 a ainsi assuré la coordination de ce groupement pendant toute la durée de la convention afférente soit de 2021 à 2023.

La FNCCR, ayant rencontré un vif succès sur ce dispositif, a décidé de le renouveler en proposant un Appel à projet « ACTEE+ » qui permet de financer des postes de dépense similaires au précédent programme avec quelques adaptations, notamment : l'intégration des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage et des financements bonifiés au bénéfice des bâtis scolaires et communes de moins de 3500 habitants.

Dans ce contexte, le SIEGE 27 propose de coordonner une nouvelle candidature avec les 3 agglomérations et a par ailleurs également sollicité les communautés de communes afin de recenser leurs besoins de financement.

Les lauréats sont ensuite tenus de signer une convention avec la FNCCR qui définit les engagements de chacune des parties.

Délibération

Après délibération, le Bureau Syndical décide d'autoriser le Président à présenter toute candidature à l'Appel à projets « ACTEE+ » porté par la FNCCR et à en être le coordonnateur ainsi qu'à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération, y compris la convention susmentionnée.

Délibération validée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Xavier HUBERT



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ DE L'EURE	
Séance du 6 Octobre 2023 Convocation : 22/09/2023 Affichage : 22/09/2023 Nombre de membres : - en exercice 25 - présents 16 Délibération n° : 2023-B-22 Objet : Présentation du CRAC GAZ 2022	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL L'An DEUX MILLE VINGT TROIS le Vendredi 6 Octobre 2023 à 9h00, les membres du Bureau du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE), légalement convoqués, se sont réunis au SIEGE 27, dans les locaux du syndicat, sous la présidence de Monsieur Xavier HUBERT, Président.

<p>Etaient présents 16 membres formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer :</p> <p>Mmes et Ms Mmes et Ms HUBERT, MOGLIA, PRESLES, CAUCHE, CORNET, CRAMER, DELAMARE, DUVERE, GUESDON, HAMEL, JEANNE, LAINE, LANDAIS, LEMONNE, OBADIA, WALLART.</p> <p style="text-align: center;"><i>POUVOIRS</i></p> <p>Mme Marie-Christine JOIN LAMBERT, membre du Bureau Syndical, a donné pouvoir à M. CAUCHE, Vice-Président du Syndicat et membre du Bureau Syndical, pour la représenter lors des délibérations.</p> <p>M. Arnaud MABIRE, membre du Bureau Syndical, a donné pouvoir à M. HUBERT, Président du Syndicat et membre du Bureau Syndical, pour la représenter lors des délibérations.</p>

Exposé des motifs

Dans le cadre de l'exécution des contrats de délégation de service public, le délégataire produit chaque année à l'autorité délégante des rapports d'activité comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations et une analyse de la qualité du service.

Sur l'exercice 2022, les chiffres clés sont les suivants :

- Le SIEGE dispose de 14 contrats de concession répartis comme suit à la maille historique des communes (le cas des communes nouvelles n'étant pas réglé au niveau national concernant les concessions) :
GRDF – 7 contrats pour un total de 164 communes concédées
GEDIA – 2 contrats pour 3 communes concédées
ANTARGAZ ENERGIES – 5 contrats pour 17 communes concédées
soit un total de 184 communes concédées sur le département de l'Eure (166 en gaz naturel et 18 en propane).

Les chiffres présentés représentent les données de l'ensemble des communes concédées. Ces éléments sont communiqués par les délégataires dans les Comptes Rendus d'Activité de la Concession 2022 (CRAC) puis analysés et restitués par le SIEGE dans des rapports de contrôle. Les rapports sont disponibles sur demande dans leur intégralité.

- Le nombre de consommateurs gaz au 31 Décembre 2022 a atteint 81 045, soit 32 de plus que l'an dernier, répartis comme suit :
GRDF : 80 294
GEDIA : 303
ANTARGAZ ENERGIES : 648
- Le patrimoine en km est de 2 183 km (+19 km) sur les communes concédées du département répartis selon les concessionnaires :
GRDF : 2 142 km
GEDIA : 20 km
ANTARGAZ ENERGIES : 27,620 km

L'évolution du linéaire de réseau public de distribution de gaz combustible reste stable en 2022 par rapport aux années précédentes concernant les extensions du réseau existant. A noter cette année que l'augmentation du linéaire réalisé est principalement liée aux travaux exécutés par GRDF pour le maillage des réseaux dans le cadre des projets d'injection de biogaz.

Délibération

Après délibération, le Bureau Syndical décide de prendre acte de la présentation du CRAC par les délégués gaz pour l'exercice 2022.

Délibération validée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Xavier HUBERT



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ DE L'EURE	
Séance du 6 Octobre 2023	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL
Convocation : 22/09/2023 Affichage : 22/09/2023 Nombre de membres : - en exercice 25 - présents 16 Délibération n° : 2023-B-23 Objet : Présentation du CRAC ENEDIS – EDF 2022	L'An DEUX MILLE VINGT TROIS le Vendredi 6 Octobre 2023 à 9h00, les membres du Bureau du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE), légalement convoqués, se sont réunis au SIEGE 27, dans les locaux du syndicat, sous la présidence de Monsieur Xavier HUBERT, Président.

<p>Etaient présents 16 membres formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer :</p> <p>Mmes et Ms Mmes et Ms HUBERT, MOGLIA, PRESLES, CAUCHE, CORNET, CRAMER, DELAMARE, DUVERE, GUESDON, HAMEL, JEANNE, LAINE, LANDAIS, LEMONNE, OBADIA, WALLART.</p> <p style="text-align: center;"><i>POUVOIRS</i></p> <p>Mme Marie-Christine JOIN LAMBERT, membre du Bureau Syndical, a donné pouvoir à M. CAUCHE, Vice-Président du Syndicat et membre du Bureau Syndical, pour la représenter lors des délibérations.</p> <p>M. Arnaud MABIRE, membre du Bureau Syndical, a donné pouvoir à M. HUBERT, Président du Syndicat et membre du Bureau Syndical, pour la représenter lors des délibérations.</p>

Exposé des motifs

Dans le cadre de l'exécution du Contrat de Concession, le délégataire produit chaque année à l'Autorité Concédante un compte-rendu d'activités retraçant les comptes de la concession et une analyse de la qualité du service rendu. Ce rapport fait l'objet d'une présentation au cours de laquelle le concessionnaire apporte les éléments de réponse aux interrogations formulées par le SIEGE à l'examen des données fournies.

I/ ENEDIS

Les principaux éléments du CRAC 2022 communiqués par le délégataire sont les suivants :

S'agissant des clients de la concession

Le nombre de consommateurs HTA et BT s'élève à 330 400, soit + 0.8 % par rapport à 2021. Le réseau de distribution a acheminé 3 532 GWh. La répartition de l'énergie acheminée entre la BT et la HTA est de 2 267 GWh pour la BT et 1 264 GWh pour la HTA.

Les recettes d'acheminement s'élèvent à 141 852 K€.

S'agissant du patrimoine et de son évolution

Le réseau HTA d'une longueur de 8 098 km a évolué de 73 km par rapport à 2021. Le réseau BT quant à lui a augmenté de 80 km depuis 2022 amenant le linéaire global du département à 8 421 km dont 531 km de réseaux aériens nus.

Les réseaux fils nus BT restent une priorité en terme de résorption pour le SIEGE et ENEDIS, ils ont diminué de 6.8 % en 2022.

S'agissant de la qualité de fourniture

En 2022, le nombre de clients mal alimentés (CMA) s'élevait à 762 (603 en zone rurale et 159 en zone urbaine) ce qui représente 119 départs mal alimentés.

Concernant le critère B (temps de coupure client toutes causes confondues), il est pour 2022 à 88 minutes. Pour rappel, le critère B national s'élève à 66 min.

S'agissant des éléments financiers

Le compte de résultat est positif à 24 068 k€ dont contribution à l'équilibre (37 118 K€ hors contribution à l'équilibre).

La valeur des actifs de la concession s'exprime par la valeur brute et nette comptable des ouvrages de distribution publique concédés, par le montant des provisions pour renouvellement et la valeur de remplacement.

Au 31 décembre 2022, les données en k€ étaient les suivantes :

	2022
Valeur brute comptable	992 071
Valeur nette comptable	540 831
Amortissements	451 241
Provisions constituées	64 805
Valeur de remplacement	1 328 625

Les opérations de contrôle sont, à ce jour, toujours en cours et portent sur la confirmation de la fiabilisation dans le temps d'indicateurs de suivi, techniques et financiers, notamment relatifs au plan pluriannuel d'investissement du concessionnaire. La période de fiabilisation et de contrôle de ces indicateurs est actuellement en cours de finalisation entre les services du syndicat et Enedis.

II/ EDF

Les données transmises concernent l'activité d'EDF strictement limitée aux tarifs encadrés par la loi, le reste de l'activité ne relevant pas du cahier des charges de la concession.

Les principaux éléments peuvent être synthétisés comme suit :

Tarif Bleu

	2020	2021	2022	Variation
Nombre de clients	215 279	198 054	194 445	-1.8 %
Energie vendue en GWH	1 329	1 237	1 147	

Fond de Solidarité versé au Département

	2020	2021	2022
Montant versé par EDF	145 000 €	155 000 €	155 000 €

Chèque énergie

	2020	2021	2022	Variation
Nombre de clients bénéficiaires	16 872	16 340	16 445	+0.6 %

Délibération

Après délibération, le Bureau Syndical décide de prendre acte de la présentation du CRAC ENEDIS / EDF et de valider les éléments du CRAC dans leur globalité pour l'exercice 2022. Cette validation n'emporte pas pour le concessionnaire un droit sur les résultats de l'audit du réseau HTA/BT en cours de finalisation à l'échelle de la concession.

Délibération validée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Xavier HUBERT

